

PROGRAMME D'ACCRÉDITATION DES ORGANISMES D'INSPECTION (PAOI)

Portée d'accréditation

This scope of accreditation is also available in English and is published separately.

Entité juridique accréditée **Eurofins Electrical and Electronic Testing NA, LLC**

Nom de la personne-ressource : Cynthia Chadwell

ÉTABLISSEMENT A :

Adresse : 914 West Patapsco Avenue
Baltimore, Maryland
21230-3432

Téléphone : 410-844-4086

Télécopieur : 410 354-3313

Site Web : www.metlabs.com

Courriel : quality@metlabs.com

Pour veiller au respect de la *Loi sur les langues officielles*, le Conseil canadien des normes (CCN) a traduit de l'anglais au français du contenu exclusif lorsque celui-ci n'était pas offert en français. En cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise du document prévaut.

N° de dossier du CCN	06007
Normes d'accréditation	ISO/IEC 17020:2012 – Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection
Normes d'accréditation supplémentaires	Exigences et lignes directrices du CCN – Programme d'accréditation des organismes d'inspection 2022-05-27 Bulletins Exigences et lignes directrices du CCN – Programme d'accréditation d'évaluateurs indépendants de la sécurité des systèmes ferroviaires, 2021-03-19
Sous-programmes d'accréditation	I. Évaluation à pied d'œuvre de l'appareillage électrique
Accréditation initiale	2005-07-05
Accréditation la plus récente	2025-06-03
Accréditation valide jusqu'au	2025-11-01

Établissements fixes supplémentaires

Voir l'adresse de l'entité juridique susmentionnée. Aucun autre établissement n'est compris dans l'accréditation :

Type d'exigences selon l'organisme d'inspection

La norme ISO/IEC 17020 – Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection, à l'annexe A Exigences d'indépendance concernant les organismes d'inspection, type A, correspond le plus au type d'opérations exploitées par cet organisme. L'organisme d'inspection doit être indépendant des parties engagées. L'organisme d'inspection et son personnel ne doivent s'engager dans aucune activité incompatible avec leur indépendance de jugement et leur intégrité en ce qui concerne leurs activités d'inspection. Ils ne doivent jouer aucun rôle dans la conception, la fabrication, la fourniture, l'installation, l'acquisition, la possession, l'utilisation ou la maintenance des objets inspectés. Un organisme d'inspection ne doit pas faire partie d'une entité juridique agissant dans les domaines de la conception, de la production, de la fourniture, de l'installation, de l'acquisition, de la possession, de l'utilisation ou de la maintenance des objets qu'il inspecte. Un organisme d'inspection ne doit pas être lié à une entité juridique séparée agissant dans les domaines de la conception, de la production, de la fourniture, de l'installation, de l'acquisition, de la possession, de l'utilisation ou de la maintenance des objets inspectés par : 1) un même propriétaire, sauf lorsque les propriétaires n'ont pas la capacité d'influer sur les résultats d'une inspection; 2) des personnes nommées par un propriétaire commun aux conseils d'administration ou leur équivalent dans les organisations, hormis lorsqu'ils exercent des fonctions qui n'ont aucune influence sur les résultats d'une inspection; 3) relever directement du même niveau supérieur de management, sauf lorsque cela ne peut pas influencer le résultat d'une inspection; 4) des dispositions contractuelles ou d'autres moyens qui peuvent influencer les résultats d'une inspection.

Portée d'accréditation

I : Programme d'équipements électriques

Programme de base	SPE-1000 : Évaluation à pied d'œuvre/inspection spéciale
Normes d'inspection	SPE-1000 : Code modèle pour l'évaluation à pied d'œuvre/l'inspection spéciale de l'appareillage électrique Code canadien de l'électricité
Étiquette d'inspection	 <i>L'étiquette présentée ci-dessus est conforme à CSA SPE-1000 et valide en date du 2020-04-27.</i>

	<i>Produit inspecté selon CSA SPE-1000 entre le 2010-04-01 et le 2020-04-26 et étiqueté conformément à CSA SPE-1000 comme suit :</i> 
	<i>Produit inspecté selon CSA SPE-1000 entre le 2005-07-05 et le 2010-03-31 et étiqueté conformément à CSA SPE-1000 comme suit :</i> 
Établissements	A
Portée d'accréditation	Évaluations à pied d'œuvre/inspections spéciales et apposition d'étiquettes d'approbation sur l'appareillage et les systèmes électriques selon ce qui est stipulé dans le domaine d'application du code modèle CSA SPE-1000 pour l'évaluation à pied d'œuvre/l'inspection spéciale de l'appareillage électrique, à l'exclusion des produits suivants : a) fils électriques et câbles; b) dispositifs de câblage; c) appareils pour emplacement dangereux; d) appareillage et systèmes électromédicaux; e) composants* qui devront faire l'objet d'une autre évaluation en tant que partie d'un ensemble, comme les interrupteurs, les relais et les minuteriers; f) appareillage raccordé à une ligne électrique dont la tension est supérieure à 46 kV; g) monte-personne, ascenseurs et monte-charge, aides à monter et autres semblables (à l'exception des panneaux de commande); et h) tout appareillage pour lequel l'évaluation à pied d'œuvre est interdite par l'autorité compétente (comme l'appareillage d'épuration d'air destiné à produire de l'ozone). *L'évaluation à pied d'œuvre/inspection spéciale s'applique uniquement à l'appareillage qui peut être raccordé à l'alimentation conformément au Code

Le présent document fait partie du certificat d'accréditation remis par le Conseil canadien des normes (CCN) à Eurofins Electrical and Electronic Testing NA, LLC. La version originale est affichée dans le répertoire des organismes d'inspection accrédités par le CCN sur le site Web du CCN au www.ccn-scc.ca.

Elias Rafoul
Vice-président, Services d'accréditation
Date de publication : 2025-06-03